Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DEVE 186 Budget Participatif - Subvention (3.125 euros) à l'association A.P.S.A.J pour un projet de buvette associative aux jardins d'Eole (18e) et convention.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la ville de Paris à l'association A.P.S.A.J ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{e} arrondissement en date du 4 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES, au nom de la 3ème Commission,

Délibère

Article 1 : La Maire est autorisée à signer la convention de subvention d'équipement entre la Ville et l'APSAJ.

Article 2 : Une subvention de 3 125 euros est attribuée à l'association A.P.S.A.J, dont le siège social est situé au 76 rue Philippe de Girard 75018 Paris.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et suivants, sous réserve de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO